

**DIRECTION DE LA COORDINATION,
DES MOYENS ET DE LA LOGISTIQUE**

Bureau de l'environnement
et des affaires foncières

**Arrêté du 4 mai 2015 portant actualisation de la composition du conseil départemental
de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
(CODERST)**

Le préfet du Tarn,
Chevalier de la Légion d'honneur,

- Vu le code de la santé publique ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de l'environnement ;
- Vu l'ordonnance n° 2004-637 du 1^{er} juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre ;
- Vu l'ordonnance n° 2005-727 du 30 juin 2005 portant diverses dispositions relatives à la simplification des commissions administratives ;
- Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
- Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- Vu le décret du Président de la République du 31 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Thierry GENTILHOMME en qualité de préfet du Tarn ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2006 portant création du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2014 portant actualisation de la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;
- Vu la lettre du président du conseil départemental du Tarn en date du 28 avril 2015 ;

Considérant qu'il convient de renouveler la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, en ce qui concerne les représentants du département du Tarn, à la suite des élections départementales de mars 2015 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

Arrête

Article 1^{er} -

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, présidé par le préfet ou son représentant, est composé des membres suivants :

Représentants des services de l'Etat

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant
- la directrice départementale des territoires ou son représentant
- le chef du service environnement et urbanisme de la direction départementale des territoires ou son représentant
- le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ou son représentant
- le chef du service santé animale et environnement de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations ou son représentant
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ou son représentant
- le directeur de cabinet du préfet ou son représentant

Représentants des collectivités territoriales

Département

Titulaires :

- Mme Monique CORBIERE-FAUVEL, conseillère départementale du canton Les Deux Rives
- M. Christophe HÉRIN, conseiller départemental du canton Les Deux Rives

Suppléants :

- Mme Aline REDO, conseillère départementale du canton Carmaux 2 Vallée du Cérou
- M. André FABRE, conseiller départemental du canton Carmaux 2 Vallée du Cérou

Maires désignés par l'association des maires et des élus locaux du Tarn

Titulaires :

- M. François BONO, maire de Lacrouzette
- M. Roland MERCIER, maire de Labastide-Gabousse
- M. Gérard PUECH, maire de Mouzieys-Teulet

Suppléants :

- M. Robert GAUTHIER, maire de Castelnaud-de-Lévis
- Mme Anne-Marie ROSE, maire de Marssac-sur-Tarn
- Mme Patricia BOUSQUET, maire de Trébas-les-Bains

Représentants des associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, des membres des professions ayant leur activité dans les domaines de compétence de la commission et des experts dans ces mêmes domaines

Représentants des associations agréées de consommateurs proposés par l'union départementale des associations familiales du Tarn.

- Titulaire : M. Serge EYCHENNE
- Suppléant : Mme Germaine DELMAS

Représentants des associations agréées de pêche, proposés par la fédération du Tarn pour la pêche et la protection du milieu aquatique:

- Titulaire : M. Stéphane CABANES, président de la fédération de pêche du Tarn
- Suppléante : Mme Bénédicte PROUFF

Représentants des associations agréées de protection de l'environnement proposés par l'U.P.N.E.T.

- Titulaire : Mme Marie-France de TRUCHIS
- Suppléant : M. Pierre COURJAULT-RADE

Représentants des professions ayant leur activité dans le domaine de compétence de la commission :

Représentants de la profession agricole proposés par la chambre d'agriculture du Tarn

- Titulaire : M. Pierre VINCENS
- Suppléant : M. Philippe JOUGLA

Représentants de la profession d'artisan proposés par la chambre de métiers et de l'artisanat du Tarn

- Titulaire : M. Jean-Louis HORMIERE
- Suppléante : Mme Renée GATIMEL

Représentants de la profession d'industriel proposés par la chambre de commerce et d'industrie du Tarn

- Titulaire : M. Raphaël FERSULA
- Suppléant : M. Jean-Paul MIANI

Représentants des experts ayant leur activité dans le domaine de compétence de la commission

- La directrice du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (C.A.U.E.) ou son représentant
- le directeur du service départemental d'incendie et de secours du Tarn ou son représentant

Représentants du domaine des risques professionnels proposés par la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) de Midi-Pyrénées

- Titulaire : Mme Nadège PASCAUD
- Suppléant : M. Didier DURRIEU

Personnalités qualifiées

Hydrogéologues

- Titulaire : M. Jacques REY
- Suppléant : M. Laurent DANNEVILLE

Médecins désignés par l'ordre des médecins

- Titulaire : M. Yves DUCHENE, docteur en médecine
- Suppléant : M. Christian BOURDEL, docteur en médecine

Pharmaciens désignés par l'ordre des pharmaciens

- Titulaire : M. Philippe REYNAL, pharmacien
- Suppléant : Mme Florence MARFAING, pharmacien

Architectes

- Titulaire : M. Philippe ALBINET
- Suppléant : M. Jean-Claude PÉRIÉ

Article 2 -

Le conseil peut, sur décision du président, entendre toute personne extérieure dont l'audition est de nature à éclairer ses délibérations. Les personnes ainsi entendues ne participent pas au vote.

Article 3 -

Le mandat des membres du conseil expire le 25 septembre 2015.

Le membre qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

Article 4 -

Le secrétariat du conseil est assuré par le bureau de l'environnement et des affaires foncières de la préfecture.

Article 5 -

L'arrêté préfectoral du 22 septembre 2014 portant actualisation de la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques est abrogé.

Article 6 -

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée aux membres de la commission.

Fait à Albi, le - 4 MAI 2015


Thierry GENTILHOMME

Délais et voies de recours – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.